



Compte rendu Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2021

L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Vingt-trois Juillet**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 16 Juillet 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 10

Denis CARRON, Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 1

Lionel SEIGLE-VATTE (Pouvoir à Jérôme FOROT).

Nombre de conseillers absents : 8

Christiane COLLOMB, Céline DE NARDI-CANTELE, Janine GARIN, Marie-Noëlle LEGARCON, Françoise FERNANDEZ, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Alexandre MEUNIER-BEILLARD.

Secrétaire de séance : Kevin BLACHON.

1. Durée amortissement subventions du TE 38

La trésorerie demande à la commune de fixer une durée d'amortissement concernant les participations pour les travaux d'électricité : éclairage public.

Le maire propose au conseil une durée d'amortissement d'un an.

Adopté à l'unanimité

2. Présentation rapport activité 2019 du Syndicat des Eaux des Abrets

Il exerce les compétences de l'eau potable sur treize communes qui ont pour but la distribution de l'eau.

Les communes suivantes font partie du Syndicat des Eaux des Abrets :

Les Abrets en Dauphiné, Aoste, Les Avenières, Veyrins-Thuellin, La bâtie Mongascon, Le Bouchage, Brangues, Chimilin, Corbelin, Granieu, Paladru, St André le Gaz, St Clair de la Tour et st Victor de Morestel.

Pour l'assainissement, toutes les communes sauf :

Paladru qui dépend de la CAPV (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais) et St Clair de la Tour qui dépend de la SIEGA (Syndicat Interdépartemental des Eaux du Guiers et de l'Ainan).

Les ressources en eau proviennent majoritairement des communes suivantes :

Paladru (Puits de la Truitière et St Pierre de Paladru lieu-dit Les Grands Champs), Chimilin (lieu-dit Le Ponier), Veyrins (Lieu-dit Les Teppes), Aoste (lieu-dit Les Fontanieu) et Arandon-Passins (Chemin Pré Macon « IZELET »).

Les tarifications de l'eau sont les suivantes :

La tarification se décompose en un abonnement annuel et un tarif basé sur le volume d'eau prélevé sur une base de 120 mètres cubes.

Abonnement à l'année : 55€ + 3,03€ de TVA à 5,5% soit un total de 58€03

Redevance proportionnelle à la consommation mètre cube :

- prix au mètre cube : 1,10€ + 5,5% TVA
- redevance de prélèvement au mètre cube : 0,07€ + 5,5% TVA

L'organisme de l'Agence de l'Eau lutte contre la pollution : 0,28€ + 5,5% TVA sur le nombre de mètre cube consommé.

3. Bail salle de la tourelle

Suite à la rénovation de la salle de la Tourelle, un bail a été signé avec M. Taillefer pour la location de cette salle pour un loyer de 600 € HT par mois. Cette salle n'a pu être mise en location à ce jour en raison de la crise sanitaire, et des travaux qui se sont achevés au mois de juin 2021. Proposition au conseil d'appliquer ce loyer mensuel de 600 € HT à partir du 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

4. Achat local EPFL au Pin – bail à construction et vente du terrain – désignation du notaire

L'EPFL (Établissement Public Foncier Local) achète des biens et les revend ensuite à la collectivité.

Le coût total prévisionnel pour le portage est de 276 502,82€ HT dont 54 738€ HT de coûts de travaux de requalification foncière.

Une décote foncière équivalente à la moitié des coûts de travaux soit 27 369€ HT.

Le prix de cession pour la collectivité sera donc de 249 133,82€ HT.

Le montant total sera payé en six annuités de 2022 à 2027 inclus soit un montant de 41 522,31€ HT par an.

Adopté à l'unanimité

5. Dénomination des nouvelles voies - centre village Paladru

Le maire propose au conseil municipal les noms suivants pour les nouvelles voies autour du musée :

- Rue de la roselière
- Rue du lavaret
- Rue de la grange
- Rue du musée
- Chemin du verger
- Place du petit port

Adopté à l'unanimité

6. Approbation marché travaux voirie : RD 50 centre village Paladru

Ouverture des plis le 22 juin en commission d'appel d'offre pour mettre aux normes la voirie de l'entrée de la plage jusqu' à la tourelle avec pour travaux : mise en conformité des trottoirs PMR et réfection du plateau vers l'entrée de la plage,

Option 1 : création des feux tricolores vers l'école.

L'estimatif du Pays Voironnais est de 118 092,50 HT pour la tranche ferme et de 27315,60€ HT pour l'option 1.

Entreprise retenue : Chambard 95082€13 HT qui est le moins-disant

L'option est adoptée afin de mettre en place trois feux tricolores : Chambard 18263,43€ HT

Total des coûts : 114105€56 HT avec l'option

Pour information quand une entreprise est choisie il faut prendre l'optionnel dans la même entreprise.

7. Approbation marché travaux - Agrandissement cantine Le Pin

L'ouverture des plis a eu lieu le 7 juillet 2021 lors de la commission d'appel d'offre afin de savoir si celui-ci est fructueux.

Le maire explique les conclusions faites par la maîtrise d'œuvre dans le tableau ci-dessous et donne les sociétés choisies pour effectuer les travaux de la cantine de l'École des Platanes.

N° de lot	Désignation du lot	Entreprises	Montant HT
1	Démolition – Terrassement – Gros œuvre - VRD	GUTTIN VESIN	70180,87
		Option	
2	Enduits extérieurs	PAS DE RÉPONSE	0,00
		Option	
3	Etanchéité	ETANCHEITE DAUPHINOISE	14855,51
		Option	
4	Menuiseries Extérieures Aluminium-Serrurerie	BORELLO	25942,82
		Option	
5	Menuiseries intérieurs Bois	A2M SARL	9400,00
		Option	
6	Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus	DURAND JP ET FILS SARL	19014,50
		Option	3397,00
7	Carrelage - Chauffage	VERCORS CARRELAGE	13519,42
8	Electricité – Chauffage	GAILLARD ELECTRICITÉ	5962,30
		Option	1586,20
9	Chauffage – Ventilation - Sanitaires	GT AGENCEMENT	13558,50
		Option	
MONTANT H.T			177 417, 12
TVA 20%			35483,42
MONTANT T.T.C DES TRAVAUX			212900,54

Adopté à l'unanimité.

Les travaux débuteront en Septembre et finiront en février 2022. La cantine sera transférée à la salle du Carré d'Arts en Janvier/Février.

Le Conseil évoque la création d'un groupe de travail pour étude de l'aménagement de l'école de Paladru.

8. Devis

- a. Devis EIFFAGE pour extinction nocturne de l'éclairage public :

Le 15 octobre 2021 aura lieu l'extinction nocturne et pour effectuer cette démarche il y a besoin de faire les réglages des horloges astronomiques et supprimer quatre points d'éclairage. Le coût total est de 1404€ HT et cela sera fait par la société EIFFAGE de Fiti lieu.

Adopté à l'unanimité

- b. Devis PROXIMARK pour marquage au sol

La commission voirie propose au conseil de refaire des marquages au sol et plus précisément les traçages sur les bandes centrales et les bandes latérales dans certaines zones de Villages du Lac de Paladru : Vers Ars, St Pierre de Paladru, centre-bourg de Le Pin pour un coût total de 6176.97 € HT.

Adopté à l'unanimité

9. Contrat de travail école du Pin année scolaire 2021/2022

Le maire propose au conseil d'approuver le contrat de Mme ROBOL Céline pour l'année 2021/2022
Adopté à l'unanimité

10. Projet des Écoles Villages du Lac de Paladru : programme WATTY

Le maire donne des explications sur le programme WATTY qui concerne les deux écoles de Villages du Lac de Paladru.

Ce programme a été créé en 2013 par Eco CO2, éco-entreprise innovante du secteur de l'économie sociale et solidaire, et est soutenu par le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME.

Il est financé à 75% par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et 25% par la commune.

Le maire propose d'allouer un montant de 3500€ pour pouvoir faire bénéficier les classes des deux écoles de ce programme.

Adopté à l'unanimité

11. Participation scolarisation en classe ULIS

La commune de Villages du Lac de Paladru a un enfant dans l'école ULIS à Rives.

La participation pour la commune pour les frais divers est de 942€/an.

Adopté à l'unanimité

12. Convention départementale Bibliothèque : avenant

Pour information, le bâtiment appartient à la commune, et le service est transféré au Pays Voironnais.

Le maire propose au conseil de signer l'avenant à la convention entre la collectivité et le département afin de pouvoir continuer à demander des subventions au département pour des futurs travaux.

Adopté à l'unanimité

13. Compte rendu commissions communales et/ou intercommunales

Voirie :

- test sur les éclairages Rue de la Morgerie entre minuit et 6h du matin pendant 15 jours pour préparer à l'extinction nocturne
- déneigement 75 % par Pascal cette année et sera peut-être à 100% l'année prochaine. Une vigilance à apporter sur deux saleuses qui sont en mauvais état (voir si changement ou réparation)

14. Déclarations d'intention d'aliéner et notifications SAFER

DIA : M.MEUNIER : 249000€, M.CLAVEL: 285000€, M.CURTET 255000€, M.CROTIER : 250000€, M.TRUCHET : 310000€

SAFER : Mme Villeau : 246000€, Mme GARSSIN : 86000€, M.PILLOT terrain: 62500€

15. Questions diverses.

a. Demande local infirmière : Le Conseil fixe à 70 € par mois le montant de location pour le local de la Mairie.

b. Journée Patrimoine : Le 18 Septembre à Paladru avec des artistes du Pays Voironnais et inauguration de la barque.

c. Prochains CM : vendredi 10 septembre, mercredi 13 octobre, lundi 15 novembre, vendredi 3 Décembre.

Repas avec le personnel : Vendredi 10 Décembre

Séance levée à 22 h10.